

PERMIS D'EXPLOITATION CLASSE VIRTUELLE

OBJECTIFS	Gérer un débit de boissons en conformité avec la réglementation en tenant compte des enjeux de santé publique. Permettre l'ouverture d'un débit de boissons
OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES	Formation Permis d'exploitation L.3332-1-1 du code de santé publique
PRE-REQUIS	Aucun
MODALITES D'ACCES A LA FORMATION	Auto-positionnement
PROGRAMME DE FORMATION	<p>JOUR 1-LUNDI 8H30-12H30 1° PARTIE Partie I - Présentation liminaire de la formation A. La raison d'être de la formation - Motivation et construction du texte - Objectifs de la formation - Finalité de la formation B. Présentation du permis d'exploitation - Le permis d'exploitation - Présentation des enseignements</p> <p>Partie II - Le cadre législatif et réglementaire A. Les sources de droit et les applications - La hiérarchie des normes, la loi, le règlement - Organisation administrative et judiciaire - Cas particulier : Le référé - La Responsabilité civile et pénale des personnes morales et physiques - Les délits et les infractions, la mise en danger d'autrui B. La codification des dispositions relatives aux débits de boissons dans le code de la santé publique C. La police administrative générale D. La police administrative spéciale</p>

**PROGRAMME DE
FORMATION**

JOUR 1-LUNDI 13H30-18H00 2° PARTIE

Partie III - Les conditions d'ouverture d'un débit de boissons (café, brasserie, restaurant...)

A. Les conditions liées à la personne

- La nationalité (L.3332-3), y compris la problématique des conventions bilatérales pour l'exercice de la

profession de débitant de boissons à consommer sur place

- La capacité juridique, (et incapacités art. L.3336-1 à L.3336-4)

- L'emploi des mineurs

- Les incompatibilités

- Le permis d'exploitation et son renouvellement (art. L.3332-1-1 CSP)

- Fabrication et commerce des boissons

- Les boissons interdites de vente en France

- La publicité des boissons

B. Les conditions liées à la licence

- Les différentes licences et leurs champs d'application

- Les conditions de délivrance et de validité d'une licence, et les restrictions

- Les fermetures administratives et judiciaires

- Notion d'établissements distincts

- Limitation du nombre de débits de boissons

- Péremption des licences

**PROGRAMME DE
FORMATION**

JOUR 2-MARDI 8H30-12H30-3° PARTIE

D. Les déclarations préalables à l'ouverture

- Les obligations fiscales

- La déclaration administrative (délai, contenu, formalisme)

- La rédaction du bail par acte authentique

- La déclaration d'un établissement transformant des denrées animales

- Immatriculation

- Assurances

- Services vétérinaires

Partie IV - Les obligations d'exploitation - Les horaires d'ouverture et de fermeture

A. Les obligations liées à l'établissement

- Les obligations liées à l'exploitation d'une terrasse située sur la voie publique

- L'étalage obligatoire des boissons sans alcools, (L.3323-1 + Sanction R.3351-2 CSP)

- Les mesures de capacité

- Les affichages obligatoires relatifs à l'établissement

- Protection des mineurs et répression de l'ivresse publique

- Visage découvert

- Interdiction de fumer/vapoter - Interdiction de revente de tabac

- Plaque et licence

- Les affichages obligatoires des hôtels

- Les tarifs téléphoniques

- Les tarifs des jeux - Affiche sur Les jeux vidéo

- Les éthylotests pour les établissements ouverts après 2h du matin

- Les mentions obligatoires sur la carte des vins - L'origine des viandes

- Les prix à l'extérieur - Les prix à l'intérieur

- Notes et factures - La publicité trompeuse - Falsification, tromperie, publicité mensongère

- La vidéo protection

JOUR 2-MARDI 13H30-18H00 4° PARTIE

B. Santé publique et aspects pratiques

- La répression de l'ivresse publique
- La conduite à tenir face à un client en état d'imprégnation alcoolique
- L'interdiction des open bars
- La réglementation des happy hours
- L'interdiction de vente de boissons alcooliques aux mineurs
- Les sanctions encourues en cas de non respect
- Conduite à tenir face à un mineur voulant se voir servir de l'alcool, vérification de la majorité du client
- L'accueil des mineurs de plus de seize ans dans le cadre de l'apprentissage

- Les Zones protégées

C. La vie d'une licence

- Les transferts (activité touristique, communes dépourvues de débit de boissons)
- La translation d'une licence
- La mutation des licences de débits de boissons

JOUR 3-MERCREDI 9H00-12H00-5° PARTIE

Partie V - Réglementation locale

- A. Le règlement sanitaire départemental
- B. Réglementation contre le bruit
- C. Spécificités locales
- D. Heures de fermeture et d'ouverture des établissements
- E. Affichages spécifiques

Partie VI - Mises en situation et évaluation des connaissances acquises

- A. Expérimentation de cas pratiques pour chaque stagiaire par rapport aux obligations d'exploitation
- B. Questions de connaissance

PROGRAMME DE FORMATION

DUREE

20 heures sur 3 jours Horaires : lundi 8H30-12h30-13H30-18H00 / mardi 8H30-12H30-13h30-18H00 /mercredi 9H00-12H00

PROFIL DES INTERVENANTS

Les formateurs et intervenants sont diplômés de la formation professionnelle.
Les formateurs et intervenants ont une expérience professionnelle de formateur.
Les formateurs et intervenants ont une expérience dans le secteur d'activité visé par la formation

EVALUATION

Exercices et ateliers en groupe tout au long de la formation.
Evaluation : Test final JOUR1 et JOUR 2.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

Nombre de participants minimum : 3 par session
Nombre de participants maximum : 15 par session

DATE

Les dates de formations sont disponibles sur le site internet
<https://www.lemoinscher-formation.com/permis-exploitation-en-visioconference-13i22.fr.html>

LIEU

CLASSES VIRTUELLES-PLATEFORME ZOOM

MOYEN PEDAGOGIQUE

Support de cours projeté par le biais de la plateforme
Le formateur mène la formation avec les stagiaires en les faisant participer. Utilisation du CHAT pour la validation des tests

COÛT DE FORMATION

Le montant de la formation est disponible sur le site internet :
<https://www.lemoinscher-formation.com/permis-exploitation-en-visioconference-13i22.fr.html>

FORMALISATION A L'ISSUE DE LA FORMATION

Attestation de fin de formation - Cerfa 14407*03